

## Extrait du Registre des délibérations du 16 mars 2018

Date de publication : 22 mars 2018	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de convocation : 8 mars 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 77 Votes : Pour : 77 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 16 mars 2018, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Oulmes (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Charron : Jérémy BOISSEAU ; Cram Chaban : Yves RAISON ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT et Marie JASMIN ; Nuaille d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Bessines : Brigitte SOLDERA ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Fontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Pallud : Dany BREMAUD ; Sansais : Viviane MADY et Chantal BERTRAND ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau-Irleau : Jean-Dominique ROUX

Au titre des communes de Vendée : Angles : Joël MONVOISIN ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID et Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Le Champ St Père : Marcel GAUDUCHEAU ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Liez : Philippe GRELIER ; Luçon : Daniel GACHET ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Mareuil sur Lay Dissais : Jean-Louis ROULLEAU ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Nalliers : Roger GOINEAU ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Jean ETIENNE et Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE et Jocelyn QUILLET ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Vix : Dominique GUERIN ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Geneviève BARAT ; Pascal DUFORESTEL, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Laurent CAILLAUD, Sabrina GARNIER, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence DE RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Catherine DESPREZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Bernard BELAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Jacky MOTHAISS ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

### Affectation des résultats 2017 : Budget annexe Développement économique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## **Affectation des résultats 2017 :** **Budget annexe Développement économique**

### **Contexte**

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2017, qui s'élève à **1 226.51€**.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 394,00 €
- un excédent reporté de : 832,51 €

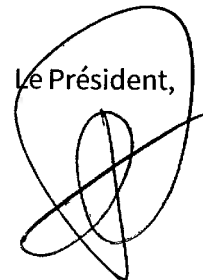
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **1 226.51€**

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de reporter la somme de **832,51€** à la réduction des charges d'exploitation (002) de l'exercice 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,



Pierre-Guy PERRIER